

Mercredi 15 juillet 2009

Avis de gros temps sur le secteur agricole suisse

L'agriculture suisse joue son avenir au plus haut niveau durant les prochains mois. Plusieurs objets sont en effet en discussion, qui tous ont pour conséquence d'influencer, voire de déterminer le rôle futur de ce secteur économique dans un contexte d'internationalisation croissante. A l'ordre du jour des Chambres fédérales figurent en effet les mesures d'accompagnement qui pourraient être prises pour amortir le choc d'un éventuel accord de libre-échange entre la Suisse et l'Union européenne concernant le secteur agro-alimentaire et de l'accord relatif au secteur agricole qui devrait prochainement être adopté par l'Organisation mondiale du commerce dans le cadre du cycle de Doha.

Pour faire face aux conséquences des accords internationaux, le Conseil fédéral proposait qu'un montant évalué entre 3 à 6 milliards de francs, prélevés sur les droits de douane dès 2009, soit affecté au financement de mesures temporaires, afin que notre agriculture puisse s'adapter aux nouvelles modalités dictées par ces traités. Lors de sa dernière session, le Conseil national a refusé l'inscription de cette réserve au bilan. Les motivations de ce rejet ont été diverses, mais tiennent pour l'essentiel au fait que le Conseil fédéral n'a pas présenté de concept clair ou de plan de mesures pour l'utilisation de ces montants. En outre, le fait que les conséquences concrètes de l'adoption de l'un ou l'autre des accords ne pouvaient être déterminées avec précision a joué un rôle non négligeable.

Les négociations de l'OMC liées au cycle de Doha devraient - pour les observateurs des

plus optimistes - se conclure d'ici la fin de l'année. On sait d'ores et déjà que leur résultat risque d'être douloureux pour notre agriculture et que des mesures d'accompagnement seront indispensables pour en amortir les conséquences. Le Conseil national, à ce stade, n'a cependant pas voulu s'engager pour débloquer les montants nécessaires. A lire les déclarations des intervenants dans le débat, cela ne signifie pas pour autant que le monde agricole soit sacrifié : si de tels accords devaient être conclus, il semble admis, sur le principe, que des mesures d'accompagnement seront adoptées. Mais le chemin risque fort, compte tenu de ce refus, d'être encore long et rocailleux. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

Dans ce contexte et face aux incertitudes des négociations internationales, on ne peut que s'interroger sur les raisons qui ont conduit les Chambres à accepter précipitamment de suivre le Conseil fédéral dans sa volonté d'inscrire le principe du Cassis de Dijon dans la loi sur les entraves techniques au commerce. L'adoption unilatérale de ce texte fragilise notre agriculture et profite clairement aux producteurs de l'Union européenne, malgré un aménagement - obtenu au forceps par les milieux agricoles - imposant la mention du pays d'origine sur les aliments importés. Puisse le référendum lancé par divers milieux de droite comme de gauche venir corriger cette dangereuse évolution.

PHILIPPE HERMINJARD
Centre Patronal



LE RÉSULTAT DES NÉGOCIATIONS DE L'OMC RISQUE D'ÊTRE
DOULOUREUX POUR NOTRE AGRICULTURE.
DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SERONT INDISPENSABLES.